

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 97 (1971)
Heft: 23: SIA spécial, no 5, 1971: Groupes spécialisés; Assemblée générale extraordinaire de la SIA

Artikel: Quelques problèmes de l'ingénieur forestier indépendant
Autor: Moreillon, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-71268>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques problèmes de l'ingénieur forestier indépendant

par BERNARD MOREILLON, ing. forestier SIA, La Tour-de-Peilz

Introduction

Les dispositions de la Constitution fédérale donnent à la Confédération la tâche de la haute surveillance sur la police des forêts. Celle-ci délègue une partie de ses attributions aux cantons. Il s'ensuit que Confédération, cantons et parfois communes ont des ingénieurs forestiers à leur service.

La mission principale de ces agents est de veiller à la *conservation*, au sens large du terme, des surfaces boisées, à leur *gestion* pour le maintien de leurs nombreuses fonctions et selon le principe du rendement soutenu, à leur *extension* dans les bassins de réception des torrents et les zones d'avalanches.

Ces fonctionnaires constituent la très grande majorité des ingénieurs forestiers.

Que font les ingénieurs forestiers indépendants ?

Comme l'indique cette désignation, ils ne font pas partie du corps administratif public. Les ingénieurs forestiers indépendants ne sont pas non plus un phénomène nouveau ; autrefois ils étaient souvent des experts mandatés par des propriétaires privés pour la gérance de leurs domaines forestiers, ou par l'Etat pour l'établissement de plans d'aménagement.

Depuis un quart de siècle environ, des ingénieurs ont ouvert et développé des bureaux techniques ; ils ont été chargés des travaux les plus divers : gérance de forêts, projets de chemins, remaniements parcellaires, travaux paravalanches, plans d'aménagement, projets de reboisement, expertises, taxations, etc.

Contrairement à ceux qui occupent un poste dans l'administration, et qui sont des officiers publics, les indépendants n'ont pas de compétences de police forestière. Ils ne peuvent pas se prononcer, par exemple, sur l'admissibilité d'une demande de défrichement et d'une proposition de reboisement. Ils peuvent par contre conseiller le propriétaire qui envisage une telle opération, et établir le dossier nécessaire.

Quelques ingénieurs forestiers indépendants ont partiellement ou même entièrement abandonné cette activité de projeteur et d'ingénieur-conseil ; ils sont devenus des entrepreneurs, construisant des routes forestières, procédant à des reboisements ou se chargeant d'exploiter des bois. D'autres enfin se sont spécialisés dans des domaines particuliers, où ils ont des mandats de longue durée. Nous allons examiner quelques-uns des problèmes que l'ingénieur forestier indépendant doit résoudre, s'il se veut capable d'accepter et d'exécuter des mandats d'études dans les disciplines citées plus haut.

Formation et exercice de la profession

L'ingénieur ouvrant un bureau après l'obtention de son diplôme ou après quelques années de pratique se rend compte qu'il n'a pas été formé comme chef d'entreprise. Dès le début, il est placé devant des problèmes d'organisation, de gestion de son bureau, de conduite du personnel, en plus des questions d'acquisition de mandats, d'établissement de contrats, de notes d'honoraires et de conclusion d'assurances. Il a donc tout un métier à apprendre.

Rapports avec les administrations publiques

Une partie des mandats reçus par l'ingénieur privé lui parvient par le canal des services forestiers officiels : ici, c'est une commune qui désire faire étudier un projet d'exécution de chemin ; là un syndicat de propriétaires veut remanier les forêts et il lui faut un expert pour taxer et répartir les bois ; ailleurs enfin, un hameau doit être mis à l'abri de l'avalanche, et c'est l'Etat qui doit avoir un projet établi par la commune intéressée pour se prononcer sur d'autres mesures à prendre.

Une étroite collaboration doit donc s'établir avec les administrations publiques en général, les services forestiers en particulier. L'ingénieur indépendant verra rapidement qu'il y a une quantité de systèmes et d'idées, défendus par les ingénieurs de l'administration, qu'il vaut mieux respecter, même si leur validité est parfois discutable.

L'indépendant aura parfois de la peine à faire valoir de nouveaux points de vue, en raison de son inexpérience quelquefois, et surtout du fait qu'il ne peut pas prétendre connaître une région aussi bien que celui qui y travaille depuis plusieurs années.

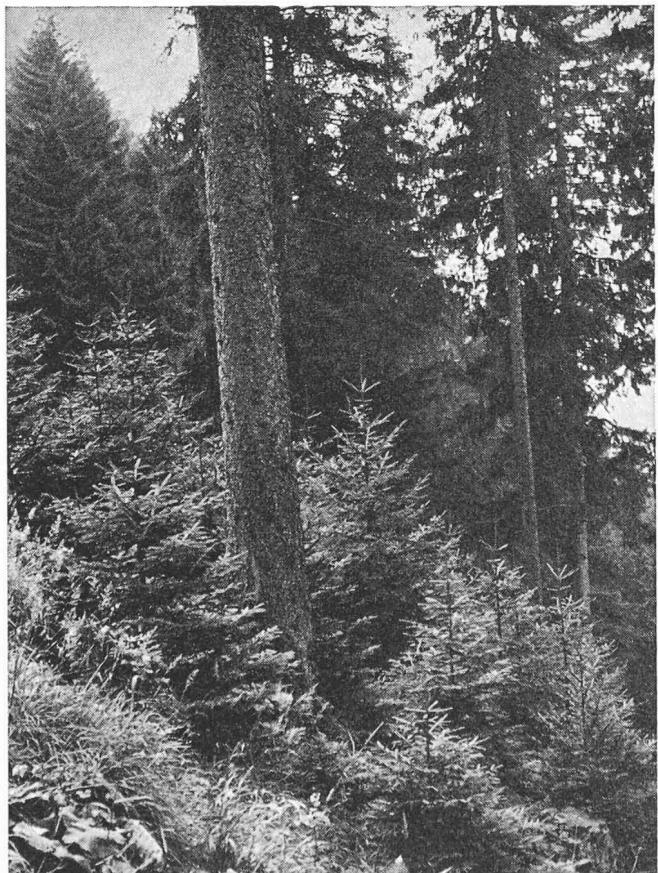


Fig. 5. — Une exploitation rationnelle et une régénération continue sont nécessaires si l'on désire que la forêt puisse exercer de manière durable ses effets bienfaisants.

Celui qui a longtemps occupé un poste dans l'administration peut être moins sensible à certaines nécessités économiques ; il aura l'impression qu'un indépendant gagne beaucoup plus qu'un fonctionnaire, et que ce dernier est nettement préterité. Si l'indépendant doit discuter son contrat avec le mandant, des divergences graves peuvent surgir entre les parties ; nous croyons savoir que ces difficultés ne sont pas particulières aux ingénieurs forestiers. Elles reflètent plus souvent une méconnaissance des situations réciproques qu'un esprit de concurrence ou de jalouse. Il faut reconnaître enfin que ceux qui n'ont plus été chargés de certains travaux pendant longtemps perdent la notion des temps nécessaires à leur exécution et de leurs difficultés effectives. Quelles que soient les connaissances, les aptitudes et l'expérience de chacun, il est primordial que les projets établis par les bureaux privés soient conformes aux prescriptions de la Confédération pour la présentation des projets forestiers et qu'ils respectent les normes techniques SIA et VSS en particulier.

Formation continue, organisations professionnelles, relations publiques

L'ingénieur indépendant doit consacrer beaucoup de temps à son affaire ; il ne lui en reste malheureusement que fort peu pour compléter sa formation, suivre des cours, s'initier à de nouvelles méthodes.

Or il est indispensable qu'il progresse, qu'il ait le temps d'analyser la marche de son bureau, de chercher des solutions à ses problèmes, de rencontrer des confrères pour faire le point, et de se préoccuper du niveau de son personnel.

C'est pendant les années de démarrage que l'ingénieur, à l'esprit encore ouvert, libre de traditions et de routines, peut le moins facilement consacrer du temps à son propre développement. Des impératifs économiques directs l'en empêchent.

Au sein des organisations professionnelles, les forestiers indépendants sont numériquement mal représentés ; leurs problèmes souvent très particuliers ne peuvent intéresser les autres membres d'une association. De surcroît il faut avouer que les forestiers ont quelque peine à se sortir de leurs préoccupations et à partager celles d'autres ingénieurs. Les indépendants devraient pouvoir nouer d'étroites relations avec les représentants d'autres disciplines ; à cet effet le cadre de la SIA est idéal, mais les forestiers y sont trop peu nombreux pour avoir une influence réelle et l'impact reste faible.

Diversité des mandats et spécialisation

La formation reçue au « Poly » devrait permettre à l'ingénieur forestier d'être plus ou moins à l'aise dans toutes les parties de sa profession. Comme ailleurs, il faut reconnaître que les aptitudes et les goûts personnels conduisent à un choix.

Le jeune indépendant ne peut guère refuser un travail parce que celui-ci n'est pas à son goût ; il acceptera au contraire tout mandat qui se présente. Ce n'est qu'après de nombreuses années, et encore, qu'il s'orientera de préférence vers certains projets, délaissant ceux qui n'ont pas le même attrait.

Dans quelques domaines, une spécialisation est presque indispensable ; les travaux d'endiguement de torrents en sont un exemple. L'ingénieur qui accepte pareil mandat se doit de compléter sa formation, surtout s'il n'a pas eu



Fig. 6. — L'une des plus nobles tâches de l'ingénieur forestier : entretenir et soigner les forêts de montagne, sans l'influence desquelles de nombreuses régions ne seraient pas habitables toute l'année.

l'occasion de faire des projets de ce genre pendant plusieurs années. Il ne pourra que difficilement occuper de manière rationnelle un spécialiste dans son bureau, à moins d'avoir des mandats de longue durée dans cette discipline, ce qui est rare.

La région où un bureau privé est installé et peut travailler n'est pas extensible ; des servitudes économiques et des nécessités d'organisation conduisent chaque indépendant à se limiter géographiquement. Il vaut donc mieux conserver l'habitude d'accepter les mandats les plus divers.

La sylviculture

Dans le programme des études, la sylviculture occupe une place prépondérante ; l'étudiant qui accomplit son stage de plaine a l'occasion de faire des martelages, d'étudier des problèmes d'aménagement, de s'occuper de pépinières et de plantations. Si le forestier se sent à l'aise en forêt, c'est la preuve qu'il comprend ou sent les phénomènes qu'il rencontre, qu'il est presque solidaire de ce milieu.

L'indépendant n'a pas l'occasion de faire de la sylviculture, à moins qu'il ait le privilège de gérer des forêts privées. Toute une formation acquise au cours de dix semestres d'études et de stages peut ainsi être mal mise en valeur ; c'est un élément du problème qu'il ne faut pas négliger au moment du choix de l'exercice de la profession.

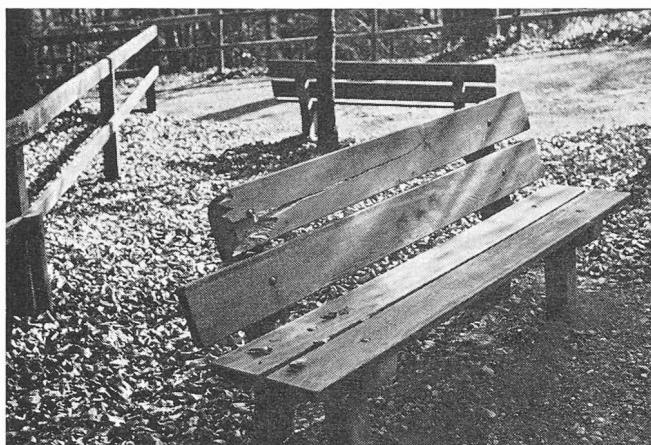


Fig. 7 et 8. — Ces photos prises dans la forêt de l'Adlisberg (Zurich) montrent deux exemples de dégâts et désordres causés par le public au voisinage des villes.

Formation des stagiaires

A notre avis, il serait intéressant que les stagiaires aient la possibilité de travailler pendant quelques mois dans un bureau privé. Ils auraient l'occasion de voir de nouveaux problèmes, d'examiner d'autres méthodes de travail, et d'apporter eux aussi leur contribution à la vitalité de ces entreprises. Ce serait un moyen pour l'EPFZ de diffuser des idées dans le secteur privé. Gageons qu'elles y seraient tout aussi bien reçues et analysées que par les membres du corps forestier officiel.

Conclusions

L'ingénieur forestier indépendant doit savoir s'intégrer et intervenir surtout là où ses connaissances et ses services peuvent être complémentaires de ceux que fournit le service officiel. Sa liberté reste entière dans les domaines où la législation n'intervient pas. Il souhaite que les ingénieurs forestiers soient formés autant pour une activité indépendante que pour une fonction d'officier public, dans notre pays comme à l'étranger.

Adresse de l'auteur :

B. Moreillon, ing. forestier SIA
Case postale 78, 1814 La Tour-de-Peilz

GGC Groupe spécialisé du génie chimique

Le programme de recyclage du groupe spécialisé SIA du génie chimique

par J.-P. CORNAZ, ingénieur chimiste SIA, Bâle

La section bâloise de la SIA organisait depuis 1962 des cours donnés par des professeurs de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich dans le but de recycler les ingénieurs et chimistes travaillant dans le domaine du génie chimique. Le groupe spécialisé du génie chimique a repris cette tradition dès sa fondation ; les talents d'organisateur de M. P. Stocker ont permis d'offrir une série impressionnante de nouveaux cours.

Ces derniers ont toujours trouvé un accueil très favorable (en général, le nombre des participants dépassait largement la centaine). Néanmoins, le comité a désiré pouvoir répondre aussi au vœu de nombreuses personnes qui souhaitent pouvoir assister à des exposés isolés n'occupant qu'une soirée. Pour connaître les désirs des membres, un questionnaire leur a été distribué. Un quart environ ont répondu.

Le questionnaire contenait une liste de thèmes partant des mathématiques et passant par la chimie physique pour aboutir aux opérations unitaires du génie chimique. Il est intéressant de constater que chaque thème proposé fut sélectionné au moins deux fois. Autre fait intéressant : Des thèmes relevant de disciplines marginales telles que contrôles et régulations ou même des considérations économiques figuraient en tête de liste des désirs exprimés.

Sur les problèmes d'organisation, les avis concordent dans une large mesure. Une grande majorité juge qu'il est normal de profiter des cours des organisations allemandes et autrichiennes. Beaucoup préféreraient aux conférences données le soir que celles-ci aient lieu de 16 à 18 heures ; une minorité dont la voix est importante car elle représente en particulier l'industrie bâloise souhaiterait néanmoins qu'elles aient lieu le matin de 8 à 10 heures. Un autre vœu dont il faudrait tenir compte, bien qu'il ait été exprimé par deux cinquièmes seulement, est la concentration de cours plus étendus sur quelques jours consécutifs.

Concernant le lieu préféré pour y suivre des cours et conférences, c'est la ville de Bâle qui a été le plus souvent désignée. Etant donné la concentration de nos membres dans la région bâloise, ce choix n'a rien d'étonnant.

Pour répondre aux désirs des membres, le comité du groupe spécialisé du génie chimique a décidé d'organiser une série de « soirées » comprenant des exposés isolés d'une part et des cours pratiques d'autre part. Des invitations seront envoyées en temps utile aux intéressés.

Adresse de l'auteur :

J.-P. Cornaz, ing. chimiste SIA
Bergrebenweg 8, 4133 Pratteln